REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES FORETS ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS

Pool Technique - Système Informatique de Gestion des Informations Forestières 2

_/L/MINFOF/SETAT/SG/DF/PT-SIGIF2



B.P.: 34430 Yaoundé Tel: (+237) 22 23 49 59 Site web: <u>www.minfof.cm</u> REPUBLIC OF CAMEROON Peace –Work –Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

FORESTRY DEPARTMENT

Technical Pool - Computer System for Forestry Data Management 2

Yaoundé, le

1 1 SEPT 2024

Le Ministre

A

Mesdames et Messieurs les Délégués Régionaux et Départementaux des Forêts et de la Faune

Objet: Rappel des Directives portant sur le timbrage des lettres de voiture SIGIF 2.

Au cours de la réunion de coordination du 09 juillet 2024, portant sur la mise en application de la lettre circulaire n°0155/LC/MINFOF/CAB du 03 juillet 2024 relative à l'utilisation des lettres de voiture préliminaires dans le cadre du régime SIGIF 2, par les Chefs de Postes de Contrôle Forestier et de Chasse et les Chefs de Postes de Contrôle/Checkpoints traçabilité, j'ai donné des Directives afin que la fonction de support physique du timbrage manuel ne soit plus bloquante pour la signature au départ par les Chefs de Postes de Contrôle Forestier et de Chasse territorialement compétents, des lettres de voiture SIGIF 2 soumises.

Je tiens à rappeler que la lettre de voiture SIGIF 2 remplit deux fonctions : la première étant la fonction de transport des produits bois et la seconde étant la fonction de support physique du timbrage manuel. La lettre de voiture préliminaire bien que désormais proscrite pour le transport des produits bois, remplit valablement la fonction de support physique du timbrage manuel.

A cet effet, les Chefs de Postes de Contrôle Forestier et de Chasse et les Chefs de Postes de Contrôle/Checkpoints traçabilité, ne doivent plus bloquer les lettres de voiture SIGIF 2 soumises en s'appuyant sur la fonction de support physique du timbrage manuel. Lorsque la lettre de voiture préliminaire a déjà été timbrée, elle est simplement agrafée à la lettre de voiture soumise.

Les Délégués Départementaux des Forêts et de la Faune seront tenus pour responsables pour toute immobilisation des véhicules de transport bois intervenue sur ce motif dans leur territoire de compétence.

